

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

108477 - Lire le Coran dans un ordinateur

question

La lecture du Coran sur un écran d'un ordinateur peut elle se substituer à sa lecture dans un livre? Il s'agit de lire le Coran dans un site web ou sur des documents électroniques qui contiennent le texte intégrale du Coran et qui s'affichent sur l'écran d'un ordinateur. Je travaille dans une société et je lis le Coran dans l'ordinateur au cours des heures de pause.. Est il nécessaire de procéder à des ablutions avant ce type de lecture comme on le fait avant de prendre le Coran.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'y a aucune différence entre la lecture du Coran sur papier et sa lecture sur un support électronique ou sur Internet ou sur l'écran d'un téléphone portable car l'important c'est la lecture qui entraîne le mouvement des lèvres et la fixation du regard sur la parole écrite d'Allah Très haut. Ce qui se réalise dans le cas de la lecture sur des pages électroniques. Le lecteur reçoit la récompense à propos de laquelle le Messager d'Allah (bénédition et salut soient sur lui) dit: **quiconque lit une seule lettre de la parole d'Allah recevra un bienfait multiplié dix fois. Par lettre , je n'entend pas ali, laam, miim,mais alif est une lettre , laam es une lettre et miim en est une.** (rapporté par at.-Tirmidhi,2910 jugé authentique par al-Albani dans Sahib at.-Tirmidhi

On lit dans al-Mou'djam al-Wassit (2/360): **il a lu dans le livre: il a regardé ses mots et les a prononcés.**

Dans ses grandes Fatwa (2/419), Cheikh al-islam Ibn Taymiyah dit: **si on lit le Coran pour complaire à Allah le Très haut on en sera récompensé dans tous les cas.**

L'islam en questions et réponses

Superviseur général:

Cheikh Muhammad Salih al-Munadjjid

Quant aux ablutions, le fait de les avoir faites n'est pas une condition de la lecture du Coran , mais plutôt de l'entrée en contact physique avec le Coran, étant donné la parole du Prophète (bénédictin et salut soient sur lui): **ne touche le Coran que celui est en état de propreté rituelle.** (rapporté par Malik dans al-Mouwatta (468) et jugé authentique par al-Albani dans Irwaa al-Ghalil (122). Aussi n' y a -t-il aucun inconvénient à réciter le Coran de mémoire ou le lire sans toucher .

Cela dit, il n' y a aucun inconvénient à lire le Coran sur l'écran d'un ordinateur même si on a pas fait ses ablutions puisque dans ce cas on n'est pas en contact physique avec le saint Coran. C'est comme si on lisait ce livre sans le toucher à l'instar de celui qui place le livre devant lui et le lit sans le toucher. Voir la réponse donnée à la question n° [106961](#).

Allah le sait mieux.